

Accueil par l'Etablissement de la 22^{ème} promotion d'élèves administrateurs territoriaux dans le cadre de l'étude de terrain « Action publique et territoire en région Centre »

La 22^{ème} promotion d'élèves administrateurs territoriaux débutera sa formation initiale d'application à l'INET le 2 mai 2014.

Dans le cadre du cursus, elle réalisera son **étude de terrain sur les politiques publiques territoriales en région Centre**. Cette formation, intitulée « Action publique et territoire en région Centre », doit permettre aux futurs administrateurs territoriaux :

- de contribuer à un diagnostic territorial des politiques publiques ;
- d'appréhender des systèmes d'acteurs et des problématiques de gouvernance ;
- d'acquérir ou de renforcer des capacités d'analyse des processus de territorialisation des politiques publiques.

Les élèves sont répartis en 7 groupes (de 8 à 9 élèves) pour réaliser un travail sur 7 thématiques spécifiques, avec deux semaines sur le terrain, **du 19 au 28 mai 2014**, réparties entre :

- apports théoriques et méthodologiques sur les politiques publiques à observer et sur le territoire ;
- temps d'enquête (chaque équipe, organisée en sous-groupes de 3, réalise une vingtaine d'entretiens) ;
- analyse des matériaux ;
- restitution orale des travaux en plénière (28 mai à Orléans) ;
- rédaction d'une synthèse transmise à la collectivité commanditaire.

C'est dans ce contexte que, **pour le compte de l'Etablissement public Loire**, une attention particulière sera portée à l'**étude de la « déclinaison opérationnelle de l'organisation administrative de la prévention des inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents »**, l'une des 7 thématiques retenues.

La **problématique générale définie** est celle de la « **structuration d'éléments de réponse à l'impératif de prévention des inondations – sur le territoire « fonctionnel » d'intervention de l'Etablissement public Loire, à savoir le bassin de la Loire et ses affluents – au regard des modalités pratiques de mise en œuvre de la nouvelle compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014) »**.

Le résultat concret attendu du travail des élèves administrateurs est l'« **identification des facteurs clés en termes, d'une part, d'opportunités et de menaces, d'autre part, de forces et de faiblesses, pour permettre à l'Etablissement d'apporter son appui aux collectivités dans la mise en œuvre de la nouvelle compétence** ».